

[Retour à l'article](#)[Imprimer](#)

Le contenu de l'article imprimé, est protégé par le droit d'auteur, tous autres droits de propriété intellectuelle, et appartient à la Gazette des communes, des départements et des régions. La Gazette des Communes consent à l'utilisateur un droit d'usage privé, non collectif et non exclusif sur ledit contenu. L'utilisateur s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser, sans autorisation expresse préalable de l'éditeur, quelque texte, titre, logo, marque, information ou illustration, pour un usage autre que strictement privé, ce qui exclut toute représentation à des fins professionnelles ou de rediffusion en nombre.

[En savoir plus](#)

Adresse de l'article : <https://archives.lagazettedescommunes.com/40459297/quand-les-assistantes-maternelles-jouent-collectif>

Accueil de la petite enfance

Quand les assistantes maternelles jouent collectif

Par RÉALISÉ PAR MICHÈLE FOIN

Vieillessement

Dans un secteur de la petite enfance en crise, où les crèches ne trouvent plus de professionnels, où l'accueil individuel souffre d'un fort vieillissement, les maisons d'assistantes maternelles ne se sont jamais si bien portées.

Professionnalisation

La nouvelle génération d'assistantes maternelles aspire à exercer le métier différemment, à sortir de chez elles, à faire partie d'un réseau et à se professionnaliser. Un mouvement que les collectivités territoriales cherchent à soutenir.

Valorisation

C'est en escamotant la frontière qui sépare l'accueil collectif de l'accueil individuel que les collectivités tentent de valoriser le métier d'assistante maternelle. Les expériences se multiplient pour parer l'accueil individuel de l'aura du collectif.

L'accueil de la petite enfance est en crise. En juillet, il manquait près de 9 000 professionnels dans les établissements d'accueil du jeune enfant, d'après une enquête conduite par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). Les crèches n'échappent pas à la crise des vocations qui touche le secteur médico-social, reportant la pression sur l'accueil individuel.

Or la situation n'est guère meilleure pour les assistantes maternelles. En 2020, elles étaient 270 740 salariées par les particuliers et couvraient 53 % de l'offre d'accueil des moins de 3 ans. Cela représente 56 000 salariées de moins qu'en 2015.

INADÉQUATION STRUCTURELLE

La population, vieillissante, n'est pas assez remplacée. Un problème épineux, alors que la moitié des assistantes maternelles en activité partiront à la retraite d'ici à 2030. « Il faudrait en recruter 126 000 pour maintenir une capacité identique à aujourd'hui », s'alarme Julie L'Hôtel Delhoume, porte-parole de la Fédération des particuliers employeurs (Fepem), qui voit trois raisons à l'érosion de l'activité des assistantes maternelles. Le nombre de naissances en France recule depuis plusieurs années (- 8 % entre 2014 et 2019). Mais ce phénomène ne suffit pas à expliquer le recul de l'accueil individuel. La Fepem constate aussi une « inadéquation structurelle » entre l'offre et les besoins des parents : horaires non adaptés, localisation des assistantes maternelles peu compatible avec leurs activités, voire repoussoir. « Si l'assistante habite dans un quartier où les familles ne se sentent pas en sécurité, elle ne travaillera pas », constate Laurence Katzenmayer, adjointe au maire (DVD) de Toulouse (493 500 hab.), chargée de la petite enfance. Or avec l'augmentation des loyers, avoir un logement assez spacieux pour cette activité professionnelle devient de plus en plus ardu.

Enfin, le soutien accru des pouvoirs publics en faveur des crèches a provoqué un recul du recours aux assistantes maternelles, la préférence des parents allant à l'accueil collectif, gage pour eux d'une meilleure qualité de l'accueil. Sombre tableau, qui ne décourage pourtant pas les collectivités, acteurs majeurs de l'accueil du jeune enfant.

La préférence des parents va aux crèches, gage pour eux d'une meilleure qualité.

Deux voies s'offrent à elles : sortir les assistantes maternelles de leur domicile, leur donner une « coloration » collective et faciliter leur professionnalisation. Une tendance qui rencontre l'appétence des assistantes maternelles

nouvelles dans le métier, aspirant à être reconnues comme de véritables professionnelles. Le début d'un renouveau ?

[Retour à l'article](#)[Imprimer](#)

Le contenu de l'article imprimé, est protégé par le droit d'auteur, tous autres droits de propriété intellectuelle, et appartient à la Gazette des communes, des départements et des régions. La Gazette des Communes consent à l'utilisateur un droit d'usage privé, non collectif et non exclusif sur ledit contenu. L'utilisateur s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser, sans autorisation expresse préalable de l'éditeur, quelque texte, titre, logo, marque, information ou illustration, pour un usage autre que strictement privé, ce qui exclut toute représentation à des fins professionnelles ou de rediffusion en nombre.

[En savoir plus](#)

Adresse de l'article : <https://archives.lagazettedescommunes.com/40459303/l-hybridation-des-lieux-de-garde-brouille-les-reperes>

L'hybridation des lieux de garde brouille les repères

Par RÉALISÉ PAR MICHÈLE FOIN

La volonté de professionnaliser les assistantes maternelles et la préférence des familles pour l'accueil collectif poussent à inventer des formules associant accueils collectif et individuel.

Il faut valoriser les crèches familiales ! plaide la responsable de la communication à l'Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistantes maternelles, Sandra Onyszko. « L'assistante maternelle y est accompagnée par une équipe, elle bénéficie de formations et des conseils d'un éducateur de jeunes enfants lors des temps de socialisation. Pour les parents, c'est beaucoup plus simple puisqu'ils ne sont pas les employeurs », s'enthousiasme-t-elle.

Pourtant, les crèches familiales ne représentent plus que 1,3 place d'accueil pour cent enfants de moins de 3 ans, soit 6,1 % des places en accueil collectif. Faute de promotion suffisante de la part des collectivités, « les familles n'ont aucune idée de ce qu'est une crèche familiale avant de se retrouver devant le bureau de la directrice », regrette Sandra Onyszko.

COLLECTIVITÉS PIONNIÈRES

Nombre d'élus trouvent cette option « trop chère » pour la pérenniser. « Ils se focalisent sur le taux d'encadrement. Un adulte pour quatre enfants dans la crèche familiale, contre un pour cinq à huit enfants en crèche collective. Mais l'amplitude horaire d'accueil de la crèche familiale est beaucoup plus intéressante », explique-t-elle. Et comme les tarifs sont les mêmes qu'en crèche collective, cela permet aussi d'accueillir les familles les plus pauvres.

L'autre avantage, et non des moindres, est de ménager des temps collectifs aux enfants. « Pour les parents indécis qui veulent que leur enfant soit cocooné, mais qui craignent que la professionnelle soit seule, la crèche familiale offre l'alliance des deux modes d'accueil. Et cela plaît aux familles », constate Marine Brunet, directrice de la crèche familiale de Manosque (lire p. 37), qui a ouvert en 2020. Une hybridation que quelques collectivités pionnières tentent d'accentuer, afin de moderniser l'accueil individuel.

Toulouse expérimente ainsi depuis un an le « multi-accueil du jeune enfant », collectif et familial, où professionnelles de crèches et assistantes maternelles travaillent ensemble autour d'un projet éducatif commun.

A Bordeaux (261 000 hab.), un quart des assistantes maternelles des crèches familiales ont plus de 55 ans, faute de candidates plus jeunes. Et, au centre-ville, le coût de l'immobilier empêche les nouvelles installations. Bordeaux travaille donc sur un projet expérimental de maisons d'assistantes maternelles (MAM) municipales, qui permettrait de regrouper des assistantes maternelles salariées dans un local de la ville. Une première MAM devrait ouvrir courant 2023, et une autre en hypercentre est programmée pour la fin de mandat, dans le cadre d'une opération de réhabilitation. Une façon de combiner l'attrait des parents pour le collectif et le souhait des assistantes maternelles de travailler hors de chez elles.

« Les nouvelles professionnelles ont envie de ce collectif pour sortir de l'exercice à domicile. C'est générationnel », remarque Fannie Le Boulanger, adjointe au maire (EELV), chargée de la petite enfance.

ORIENTER CORRECTEMENT

Cette nouvelle appétence pour le collectif se traduit aussi par la multiplication des MAM sur tout le territoire. En 2019, d'après l' Observatoire national de la petite enfance, la France en comptait environ 3 500, contre 1 600 en 2015. Des projets portés par les assistantes maternelles libérales, mais que les collectivités sont nombreuses à soutenir.

D'autant que « les familles ne font pas la différence entre une crèche et une MAM », note Laurence Katzenmayer, adjointe au maire (DVD), chargée de la petite enfance à Toulouse. « Nous avons déjà dix MAM sur le territoire, mais il ne se passe pas une semaine sans que l'on nous appelle pour trouver des locaux », témoigne Véronique Carré, directrice du service « enfance jeunesse » de la communauté de communes des hauts de Flandre (40 communes, 53 600 hab., Nord).

A Bordeaux, la ville leur accorde une aide forfaitaire de 3 000 euros pour l'installation, en plus des aides de la CAF. « Pour faciliter leur recherche de locaux, nous allons au-devant des bailleurs pour leur expliquer ce qu'est une MAM. Nous avons déjà rédigé des courriers de soutien. Et, s'il le fallait, nous pourrions nous porter caution », détaille Fannie Le Boulanger.

Dans le département de la Seine-Saint-Denis, la démarche est la même pour rassurer les bailleurs. L'agence départementale de développement de l'accueil individuel (Addai), créée en 2010 par le conseil départemental, approche elle aussi directement les bailleurs pour trouver des locaux ou négocier les loyers.

Les assistantes maternelles ont parfois du mal à s'orienter au moment de la création d'une MAM. « Elles frappent à toutes les portes, se souvient Véronique Carré. Nous avons donc rationalisé la transmission d'informations. Le conseil départemental organise une réunion par trimestre. La CAF aborde ensuite le soutien financier. Et elles reviennent enfin vers le relais petite enfance pour les questions techniques. »

ACTIONS DE MÉDIATION

En Seine-Saint-Denis, l'Addai est identifiée pour cela. « Je les fais rencontrer la PMI [protection maternelle et infantile] dès le début, pour évaluer si elles répondent ou non aux critères de l'agrément. Cela les met en confiance pour la suite du projet », expose sa responsable, Sonia Zannou. Et comme personne n'est légitime pour trancher lors des conflits, l'Addai a décidé de mettre en place des actions de médiation à titre préventif. Après une année concluante en 2022, elles se poursuivront cette année. « Il y avait un réel besoin de créer un sas de régulation en cas de tension », confirme Sonia Zannou.

L'EXPERT - PIERRE MOISSET, sociologue - « Je trouve très sain que les assistantes maternelles montrent qu'elles ont une équipe, un projet »

Les professionnelles s'emparent de la maison d'assistante maternelle [MAM] pour décider de la façon dont elles veulent travailler, au rythme qui leur semble bénéfique pour elles et les enfants. Quelle structuration des relations avec ses collègues ? Quel projet proposer aux parents, qui ne soit pas celui de la commune, du réseau privé ou de l'association, mais celui qu'elles ont développé, parce qu'il correspond à leur pratique ? Ce qui est intéressant ici, c'est le côté "anarchiste" du mouvement, le refus qu'un statut donné par un référent extérieur vienne structurer ses relations professionnelles. Cette volonté de montrer qu'elles ont une équipe, un projet, je la trouve très saine. Les MAM pourraient devenir une formule d'avenir. Et les collectivités trouvent un intérêt à valoriser ces formes hybrides de l'accueil individuel sur leur territoire. Elles peuvent dire aux parents "vous n'allez pas vers l'inconnu, mais vers des structures professionnelles que nous animons".

Une ordonnance qui attend son décret

La réforme des normes applicables à la petite enfance, dite « Norma » (ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles), autorise les assistantes maternelles salariées « de personnes morales de droit public ou de droit privé » à exercer dans un tiers-lieu. En revanche, le décret d'application de cette disposition n'est pas encore sorti.

CE QU'ILS PENSENT DES CRÈCHES FAMILIALES

Notre structure offre une plus grande souplesse d'horaires atypiques

MARINE BRUNET, directrice de la crèche familiale à Manosque (22 500 hab., Alpes-de-Haute-Provence)

« Afin de créer un pôle "petite enfance", notre crèche familiale de quinze places a été pensée en même temps que le projet de réhabilitation de la crèche collective. Elle offre une plus grande souplesse d'horaires atypiques. Nos assistantes maternelles accueillent les enfants le samedi et le matin dès 6 heures, jusqu'à 19 heures 30, alors que la crèche collective n'est ouverte que de 7 heures 30 à 18 heures 30, du lundi au vendredi.

Les parents sont satisfaits. Les assistantes maternelles aussi. Elles ont la garantie d'un salaire minimal car nous leur offrons une mensualisation de cent heures hebdomadaires, pour un agrément de trois ans. Pour les heures en sus, elles sont payées en heures complémentaires, même si l'enfant est malade. C'est un filet de sécurité. »

« Les coûts fixes étaient devenus trop importants »

THOMAS DESMETTRE, adjoint au maire (LR), chargé de la petite enfance, de la parentalité et de l'état civil à Mouvoux (13 100 hab., Nord)

« Nous avons décidé de fermer la crèche familiale en 2017. Cela ne correspondait plus à la demande des parents. De 18 assistantes maternelles employées par la ville en 2005, nous n'en avons plus que neuf. Les coûts fixes étaient devenus trop importants. Il fallait externaliser. En la fermant, nous avons réalisé une économie de plus de 200 000 euros par an.

Nous ne pouvons pas contenter toutes les demandes en accueil collectif, d'où l'importance de nous appuyer sur le réseau diffus des assistantes maternelles libérales. Ce ne sont plus les nounous d'antan ! Elles se professionnalisent. Nous préférons soutenir leur indépendance grâce aux actions du relais petite enfance et à l'appui financier que nous avons consenti aux deux maisons d'assistantes maternelles. »

Des parents en reconversion

Sur les 103 assistantes maternelles qui exercent en MAM en Seine-Saint-Denis, la moitié n'était pas agréée

auparavant, faute d'un appartement adéquat. Parmi celles-ci, on compte beaucoup de parents en reconversion professionnelle qui ont eux-mêmes eu des difficultés à accéder à un mode d'accueil pour leur enfant.

Source : Addai.

[Retour à l'article](#)[Imprimer](#)

Le contenu de l'article imprimé, est protégé par le droit d'auteur, tous autres droits de propriété intellectuelle, et appartient à la Gazette des communes, des départements et des régions. La Gazette des Communes consent à l'utilisateur un droit d'usage privé, non collectif et non exclusif sur ledit contenu. L'utilisateur s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser, sans autorisation expresse préalable de l'éditeur, quelque texte, titre, logo, marque, information ou illustration, pour un usage autre que strictement privé, ce qui exclut toute représentation à des fins professionnelles ou de rediffusion en nombre.

[En savoir plus](#)

Adresse de l'article : <https://archives.lagazettedescommunes.com/40459308/les-relais-petite-enfance-un-appui-a-la-professionnalisation>

Les relais petite enfance, un appui à la professionnalisation

Par RÉALISÉ PAR MICHÈLE FOIN

Les freins à la formation des assistantes maternelles sont nombreux. Les relais petite enfance offrent un soutien dans un contexte territorial favorable au développement du jeune enfant.

Pour certains parents, la préférence donnée à l'accueil collectif est le fruit d'une méfiance. Celle que les assistantes maternelles ne soient pas suffisamment « professionnelles ». « Le travail à domicile n'est pas forcément très gratifiant », convient le sociologue Pierre Moisset (lire aussi p. 36).

La nouvelle génération d'assistantes maternelles, bien qu'en nombre insuffisant pour compenser les départs à la retraite, est très soucieuse de valoriser sa posture professionnelle. Elle aspire donc à être formée et à sortir de chez elle. Signe de leur volonté de professionnalisation, elles se sont précipitées sur le plan de formation des 600 000 professionnels de la petite enfance, lancé en 2021. En septembre de la même année, elles représentaient près de 50 % des départs en formation du volet national du plan « ambition enfance égalité », qui venait de démarrer.

CASSER L'IMAGE DE LA NOUNOU

Les collectivités, de leur côté, ont tout intérêt à valoriser l'accueil individuel sur leur territoire, le nombre de places en accueil collectif ne répondant pas à la demande des familles.

« Nous voulons casser l'image de la nounou, montrer que les assistantes maternelles apportent de la pédagogie et qu'elles sont professionnelles, au même titre que les salariés des crèches », insiste Alice Rongier, adjointe au maire (PS), chargée de la petite enfance et du soutien à la parentalité à la ville de Saint-Denis (112 900 hab.).

C'est ce qui a poussé la communauté de communes (CC) des hauts de Flandre à s'investir dans la professionnalisation des assistantes maternelles de son territoire, en focalisant sur le développement de l'enfant et son bien-être. Une action évaluée par la CAF du Nord dans le cadre du programme Premier pas (*). « Les familles ont de nouvelles exigences en termes d'éducation. Il est important que les assistantes maternelles puissent se former aux pédagogies, qu'elles soient capables de proposer aux enfants des découvertes sensorielles, motrices, langagières, dans un cadre sécurisant. C'est un métier qui se professionnalise. Le relais petite enfance (RPE) doit les accompagner », martèle Véronique Carré, directrice du service « enfance jeunesse » de la CC. Mais au prix d'un très fort investissement des animatrices du RPE de la CC des hauts de Flandre, qui ont dû faire preuve de diplomatie et de persuasion.

Des échanges qui « permettent d'éviter que la proposition de formation soit perçue comme une remise en question de leurs pratiques et de leurs connaissances », remarque le cabinet TMO dans son rapport d'évaluation pour la CAF du Nord, paru en septembre 2021. Résultat : en 2020, 33 assistantes maternelles sont parties en formation. En 2021, 56. Elles peuvent ensuite présenter aux parents un passeport formation dans lequel sont répertoriées toutes celles auxquelles elles ont assisté. « Les parents se sentent mieux accueillis et, pour certains, mieux compris et entendus », confie Véronique Carré. D'après l'évaluation conduite par le cabinet TMO, 77 % d'entre eux ont perçu un impact positif sur l'épanouissement et le développement de leur enfant.

COORDINATION TERRITORIALE

Pour autant, dégager des heures pour partir en formation continue n'est pas facile pour les assistantes maternelles, qui doivent souvent prendre sur leur temps personnel. « Des formations proposées étaient annulées faute d'un nombre suffisant de participants », détaille Véronique Carré. Le RPE de l'intercommunalité a donc sollicité ceux des communes voisines pour grossir les effectifs et faire en sorte qu'elles aient lieu. Au sein de la CC du pays de Beaume- Drobie, les assistantes maternelles ont quant à elles été associées à un plan de formation des professionnels de la petite enfance sur la gestion des émotions (lire p. 38), mais il leur était impossible d'y participer en semaine.

« Même si la formation est un droit, il n'est pas facile pour elles de demander aux parents », explique Blandine Hertzog- Martin, responsable du RPE intercommunautaire des Cévennes d'Ardèche. Elles ont néanmoins été invitées à une conférence ainsi qu'aux ateliers animés par le RPE. Une initiation qui va déboucher sur une formation pour un

groupe de douze assistantes maternelles cette année, soit six mois après. « Lorsque l'on anticipe suffisamment, on peut se faire remplacer auprès des parents par une collègue », avance Blandine Hertzog-Martin.

Sur le territoire de la CC du pays des Vans-en-Cévennes (15 communes, 9 300 hab., Ardèche), en revanche, cela a été possible. Les assistantes maternelles ont profité de formations à l'éducation artistique et culturelle, au même titre que les professionnelles de crèche. En 2022, c'est le volet « être dehors avec les enfants » qui a été choisi, composé de conférences gratuites ainsi que d'un accompagnement à l'éveil artistique dans la nature.

Il est difficile pour les assistantes maternelles de se former en semaine, car il faut demander l'accord des parents.

« Assistantes maternelles et professionnels de crèche participent ensemble aux ateliers, se réjouit Blandine Hertzog-Martin. Les rapprocher, cela ne peut être que bénéfique pour la reconnaissance de leur métier. »

TÉMOIGNAGE - « Nous avons décidé de travailler sur les émotions »

En Ardèche, la difficulté d'accès à l'emploi est réelle. Il nous faut donc valoriser le métier d'assistante maternelle, d'autant que nous manquons de places en accueil collectif. En 2019, nous avons souhaité renforcer les savoir-faire et savoir-être des professionnels pour créer une cohérence dans le soutien à l'accueil de l'enfant. Nous avons choisi de travailler sur les émotions, car leur gestion a un impact sur la façon dont les enfants grandissent. Les assistantes maternelles ont été associées à la démarche, mais elles n'ont pas pu suivre les formations, organisées en semaine. Elles ont néanmoins participé à une conférence et suivi des ateliers que j'ai organisés en soirée pour s'initier à la langue des signes, qui permet de communiquer avant que les enfants parlent.

Neuf d'entre elles ont décidé de poursuivre sur ce thème en formation continue, en utilisant leurs droits à la formation. Une dynamique qui s'est poursuivie : douze autres vont se former en 2023 sur la compréhension des émotions de l'enfant.

Un portage politique propice

Dans son évaluation de la formation des assistantes maternelles de la CC des hauts de Flandre, parue en septembre 2021, le cabinet TMO pointe l'importance du portage politique. Un projet incarné par une « politique "petite enfance" cohérente et tournée vers de grands principes comme la coéducation, la bientraitance et le développement de l'enfant », témoignent les élus. Il s'agissait d'« inscrire ces principes dans le fonctionnement et les modes de faire de tous et sur tout le territoire ».

[Retour à l'article](#)[Imprimer](#)

Le contenu de l'article imprimé, est protégé par le droit d'auteur, tous autres droits de propriété intellectuelle, et appartient à la Gazette des communes, des départements et des régions. La Gazette des Communes consent à l'utilisateur un droit d'usage privé, non collectif et non exclusif sur ledit contenu. L'utilisateur s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser, sans autorisation expresse préalable de l'éditeur, quelque texte, titre, logo, marque, information ou illustration, pour un usage autre que strictement privé, ce qui exclut toute représentation à des fins professionnelles ou de rediffusion en nombre.

[En savoir plus](#)

Adresse de l'article : <https://archives.lagazettedescommunes.com/40459311/a-lire>

À LIRE

Par RÉALISÉ PAR MICHÈLE FOIN

Ainsi naquirent les maisons d'assistantes maternelles...

Préfacé par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik, le livre « Les Maisons d'assistantes maternelles à dimension humaines » revient sur la naissance des maisons d'assistantes maternelles. Leurs premières années sont racontées par ceux qui ont soutenu l'aventure.

« Les Maisons d'assistantes maternelles, une collectivité à dimension humaine », Boris Cyrulnik, Laurence Rameau, Jean Arthuis, Muguet Dini, Michelle Meunier, L'association Anramam, éditions Philippe Duval, 2014.

SUR LE WEB

Une rencontre difficile

Dans « Etude sur les formes d'accueil mixte », Pierre Moisset se penche sur cinq expériences d'accueil mixte. Le sociologue met au jour les difficultés de ces entreprises lorsqu'il s'agit d'accueillir des assistantes maternelles dans une crèche, sous le regard méfiant des professionnels de l'accueil collectif, et invite à organiser ces rencontres sur un terrain neutre.

« Etude sur les formes d'accueil mixte », Pierre Moisset, Union nationale des associations familiales , 2020. A lire sur : bit.ly/3V8rfba

Faire connaître le quotidien des assistantes maternelles

Bien que l'accueil individuel soit le premier mode d'accueil formel en France, les recherches sur les assistantes maternelles restent rares. Un dossier de la Cnaf a exploré le quotidien de ces professionnelles peu reconnues.

« Revue de littérature sur les assistantes maternelles. Position sociale, conditions de travail et d'emploi et quotidien », Anne Unterreiner, Cnaf, 2017.

A lire sur : bit.ly/3hAeybp